

Nancy, le 30 mars 2018

PARCOURSUP : NOUS NE FERONS PAS LE SALE BOULOT !

Depuis le 8 mars 2018, la loi n° 2018-166 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) est promulguée. A sa suite, le décret Parcoursup 2018-172 est paru le 9 mars. Il faudrait donc s'en tenir là et mettre docilement en œuvre la loi et le décret. Pourtant, le SNESUP n'a eu de cesse de dénoncer les mensonges sur lesquels la ministre s'est appuyée pour faire passer cette loi au pas de charge : le scandale APB accompagné de tirages au sort et le taux d'échec (60 %) en fin de L1. Nous ne reviendrons pas sur ces éléments de langage dont le SNESUP-FSU a montré qu'ils étaient largement infondés : le tirage au sort, pour profondément injuste qu'il est, était marginal et d'autres solutions pouvaient être mises en place pour le supprimer ; le taux d'échec, si l'on peut parler d'échec, relève d'une réalité bien plus complexe que le chiffre le laisse penser.

Le SNESUP-FSU s'oppose à toute forme de sélection à l'entrée en licence. La loi ORE remet fondamentalement en cause le fondement de l'université, et plus particulièrement celui de la licence, comme lieu d'ouverture, de construction progressive des savoirs et d'émancipation. La licence est cet espace où les possibles sont accessibles. Nous savons tous que le système scolaire et universitaire est inégalitaire au sens où il trie fortement les jeunes en fonction de leurs origines sociales. Sélectionner en licence, lier les « capacités d'accueil » (bien triste expression !) aux perspectives d'insertion professionnelle comme le fait la loi ORE, définir des pré-requis ou « attendus » (terme tout aussi triste), c'est aggraver encore ce tri en fermant le dernier espace de l'enseignement supérieur qui était encore libre d'accès.

Voilà pourquoi la section SNESUP-FSU affirme que participer à cette sélection consiste à faire le « sale boulot ». Parcoursup n'est pas qu'une application technique permettant aux candidats de choisir une formation et de s'y inscrire. Parcoursup relève d'une idéologie de l'exclusion, du tri social, de la restriction d'accès aux formations de son choix.

La section SNESUP-FSU :

- appelle les collègues à ne pas faire remonter les fiches-navettes que la présidence demande pour le 10 avril ;
- soutient les mouvements des étudiants et des personnels qui se battent au sein de l'université de Lorraine comme dans plusieurs universités contre cette loi ORE ;
- appelle les collègues à participer aux AG organisées au sein de l'université de Lorraine pour dénoncer et combattre la loi ORE.

Ce n'est pas de sélection ni d'exclusion dont les jeunes ont besoin, c'est de moyens donnés aux établissements afin que les licences puissent accueillir très largement celles et ceux qui aspirent à les suivre pour des motifs très variés et afin que des dispositifs d'accompagnement puissent être efficacement mis en place pour la réussite de toutes et de tous. ■